

Soutien à la politique énergétique de la République démocratique du Congo

Contexte

Seuls six pourcent des soixante-dix millions de personnes vivant en République démocratique du Congo (RDC) ont accès à de l'électricité. Le pays ne dispose pas actuellement de politique de l'énergie. Son système de production d'électricité est fragmenté et nécessite des réparations urgentes après avoir été négligé pendant de longues années.

En 2008, à la suite d'une demande de la Cellule d'appui technique de l'énergie (CATE) (qui fait partie du ministère de l'Énergie de la RDC), la Facilité de dialogue et de partenariat dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'Énergie (EUEI PDF) a chargé la société d'études et de conseil Mercados Electricity Markets International basée à Madrid d'effectuer une étude en vue d'élaborer :

- ▶ une nouvelle politique en matière d'énergie (Lettre de politique)
- ▶ un Code d'électricité
- ▶ une stratégie d'électrification rurale.

Objectifs stratégiques

L'objectif du projet vise à soutenir le gouvernement de la République démocratique du Congo à formuler et à mettre en place une nouvelle politique de l'énergie afin de :

- ▶ parvenir rapidement à une extension de l'accès à l'énergie, l'objectif ultime étant d'élargir l'accès à l'échelon de la nation ;
- ▶ minimiser le coût financier de l'approvisionnement ;
- ▶ protéger l'environnement en RDC de même que dans le monde en conformité avec la stratégie du gouvernement sur la croissance et la réduction de la pauvreté de 2006.

Pays	République démocratique du Congo
Partenaire du projet	Cellule d'appui technique de l'Énergie (CATE) au sein du ministère de l'Énergie
Directeur du projet	Ray Holland
Durée	Juin 2008 – octobre 2009

Une nouvelle politique de l'énergie

L'EUEI PDF a soutenu le ministère de l'Énergie pour la production d'une version finale de sa Lettre de politique pour le secteur de l'énergie. Des progrès significatifs ont déjà été réalisés dans ce domaine et ont débouché sur un projet de Code de l'électricité publié par la Commission nationale de l'énergie en 2005.

La RDC se trouvant confrontée à des défis multiples dans le secteur de l'énergie, la stratégie tient compte des contraintes suivantes :

- ▶ infrastructures médiocres ou non existantes ;
- ▶ environnement comportant de très hauts risques pour les investisseurs privés ;
- ▶ absence de culture institutionnelle ;
- ▶ niveau moyen d'éducation faible et rareté du personnel technique formé.

Les principaux principes sous-tendant la Lettre de politique s'inscrivent dans une optique de long terme et sont les suivants :

- ▶ durabilité économique et écologique ;
- ▶ caractéristiques socio-économiques du pays et de sa population ;
- ▶ expansion pragmatique du service en choisissant les meilleures options pour chaque cas particulier ;
- ▶ participation du secteur privé conçue avec soin ;
- ▶ utilisation de toutes les sources d'énergie potentielles ;
- ▶ intégration de la RDC dans la région ;
- ▶ séparation des fonctions de l'État ;
- ▶ affectation des responsabilités aux institutions appropriées.



La croissance économique en République démocratique du Congo exigera une énorme expansion de l'électrification rurale.



Code de l'électricité

Bien qu'un Code de l'électricité ait été proposé à la RDC par la Commission espagnole de réglementation de l'électricité (CNE) en 2005, le cadre institutionnel du secteur de l'électricité reste influencé par le passé colonial du pays : le secteur est régi par des lois qui ont été adaptées à partir de celles du pouvoir colonial en place autrefois et comportent des règles et dispositions affirmant la volonté de l'État de gérer ce secteur directement.

Le Code de l'électricité a été élaboré en conformité avec les principes suivants :

- ▶ libéralisation du secteur de l'électricité ;
- ▶ expansion simplifiée de l'approvisionnement en électricité, conformément à la législation en vigueur ;
- ▶ création d'un climat économique attrayant pour les investissements dans le sous-secteur de l'électricité ;
- ▶ codes régissant une concurrence libre et loyale protégeant les droits des utilisateurs et des opérateurs.

Stratégie d'électrification rurale

Les institutions dans le domaine de l'électrification rurale sont éparpillées et leurs rôles sont mal définis. C'est pourquoi le sous-secteur de l'électricité souffre d'un manque de leadership et de coordination. En outre, la RDC se trouve confrontée à des contraintes de mise en œuvre majeures en raison d'un conflit avec les objectifs de la compagnie nationale de distribution. Cette entreprise commerciale privilégie les groupes de clients plus rentables pour elle et pour lesquels les frais de raccordement sont moins coûteux.

Étant donné que seuls 5 % de la population rurale ont accès à de l'électricité, il existe un besoin évident d'une nouvelle approche institutionnelle en ce qui concerne l'électrification rurale. Pour surmonter ces obstacles, la stratégie d'électrification rurale concentre son effort sur les objectifs suivants :

- ▶ attirer les investisseurs et les opérateurs privés et les faire participer aux projets d'électrification rurale ;
- ▶ établir un plan d'électrification rurale centralisé et décentralisé qui soit abordable pour les communautés rurales ;
- ▶ mettre en place un mécanisme financier durable et des structures de soutien technique ;
- ▶ promouvoir des technologies appropriées axées sur les énergies renouvelables.

L'approche d'assistance technique

L'approche adoptée par le gouvernement de la RDC et l'EUEI PDF mettait l'accent sur les points suivants :

- ▶ collecte et analyse de données ;
- ▶ visites sur le terrain ;
- ▶ rédaction de documents de travail ;
- ▶ présentations et discussions ;
- ▶ interviews avec des parties prenantes ;
- ▶ un atelier de validation au cours duquel la Lettre de politique finale, le Code de l'électricité et la stratégie d'électrification rurale ont été présentés.

Perspectives

À la suite d'un atelier qui s'est tenu à Kinshasa en mai 2009, la République démocratique du Congo a adopté son premier Code d'électricité. Au nombre des innovations majeures, citons :

- ▶ la création d'une autorité de régulation du secteur de l'électricité ;
- ▶ la création d'un fonds national pour l'électrification rurale ;
- ▶ la création d'une agence nationale de l'électrification.

Pour plus d'informations,
veuillez contacter :

Initiative de l'UE pour l'Énergie
Facilité de dialogue et de partenariat
(EUEI PDF)

s/c Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Postfach 5180
65726 Eschborn, Allemagne

T +49 61 96-79 63 12
E info@euei-pdf.org
I www.euei-pdf.org

Novembre 2011